

REPUBLIQUE FRANCAISE
COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE

DESTINATAIRE : LDA 13

Parquet - Section B2
Pôle de santé publique

FORULAIRE D'ENGAGEMENT AU STAGE

« HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE »

Dans le cadre de la mise en place des mesures alternatives aux poursuites pénales des infractions en matière de sécurité sanitaire des aliments, et en application des dispositions de l'article 41-1 alinéa 2 ou de l'article 41-2 du Code de Procédure Pénale, je m'engage à participer à la journée de formation organisée par le Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches du Rhône, organisme de formation agréé, sur le thème « hygiène et sécurité alimentaire ».

Je reconnais que je serai avisé par le LDA 13 directement du lieu et de la date du stage. Je m'engage aussi à payer la totalité du coût de cette formation.

Je prends acte que la participation entière à ce stage ainsi que son règlement par mes soins entrainera la fin de l'action pénale à mon encontre. Dans le cas contraire, le procureur de la République engagera les poursuites pénales à mon encontre.

Fait au TGI de MARSEILLE, le

Mr/Mme :

Adresse :

Téléphone :

Signature du stagiaire

Visa de Mr Le Délégué du procureur
de la République